

Monsieur André FREDERIC
Président du Parlement de Wallonie
rue de la Résistance, 64

SS/OM/BL/rqe/357

4910 THEUX

Namur, le 26 mai 2023

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°357 du 2 février 2023 que nous adresse ce jour Madame Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Sandrine SALMON
Greffière a.i.

Question n° 357 de FREDERIC André

à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

N° : 357 (2022-2023) 357

Réception : 02 février 2023

Echéance : 23 février 2023

Matière : Environnement - Généralités -

Objet : la reconstruction des murs de berges au parc Forges Thiry à Theux

Question écrite

En mai dernier, face à l'inquiétude légitime de riverains, j'interrogeais Madame la Ministre sur la reconstruction des murs de berges à hauteur du parc Forges Thiry, route menant de Theux à Pepinster.

Elle m'indiquait alors que l'endroit faisait l'objet d'une étude spécifique et que ces travaux se tiendraient dans le second semestre de l'année 2022 avec une prise en charge complète par la Région.

Or, il se fait que depuis le mois d'août, où le SPW est venu poser quelques enrochements, plus rien ne semble bouger. Le SPW a pourtant conseillé aux riverains de ne pas entamer de travaux d'aménagement de leur jardin, la suite de la reconstruction des berges étant « imminente ».

Le SPW est-il toujours bien exclusivement à la manœuvre concernant les travaux de reconstruction des murs de berges à hauteur du parc Forges Thiry ?

Nous sommes désormais en 2023. L'hiver est là et les riverains craignent les crues. Afin que les riverains puissent y voir plus clair quant à l'avenir, quel est le calendrier pour la reconstruction de ces murs de berges ?

Réponse

Suite aux inondations, des mesures conservatoires d'extrême urgence et provisoires ont effectivement été exécutées en juillet 2021, et plus particulièrement dans ce cas, la constitution d'un bouclier en enrochements bruts.

La reconstruction des murs de berges privés fortement dégradés, voire emportés à l'arrière de l'ensemble des propriétés de la rue Parc Forges Thiry, sera intégrée dans un linéaire complet de mur anti-crue. Ces travaux seront coordonnés par la SPI et concertés avec la Direction des Cours d'Eau non navigables.

Rappelons que ce type d'ouvrage doit être conçu sur base des résultats de la modélisation hydraulique, en cours de réalisation.

Le message porté aux riverains concernés est qu'il est conseillé d'éviter d'entreprendre de travaux

individuellement. Le risque est en effet de devoir démonter ce qui a été réalisé ultérieurement, à la suite des résultats de l'étude de modélisation et de dimensionnement des ouvrages de protection.

Les résultats de la modélisation étant attendus pour le premier semestre de cette année, nous pouvons envisager la réalisation du cahier des charges pour les travaux pour le troisième trimestre de 2023 et un début des travaux avant la période hivernale.